

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN 2018-2019**

**Date :** Le 1 mai 2019  
**Lieu :** Salle Méli-Mélo SDG  
**Heure :** 18h45

<b>Étaient présents :</b>	Isabelle Plasse	Parent
	Mélanie Charron	Parent
	Marie-Eve Morin	Parent
	Catherine Champagne	Enseignante
	Pascale Corbin	Enseignante
	Anny Lessard	Enseignante
	Johanne Aubé	Enseignante
	Madeleine Boulet	Directrice
	Sonia Guimont	Service de garde
	Julie Blanchard	Parent

**Étaient absents :**

Guylaine Bilodeau	Parent
Isabelle Gendron	Parent

**1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue et tour de table**

Mme Isabelle Plasse ouvre la réunion à 18h50.

**2. Parole au public**

Pas de public

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Plasse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Mme Guimont demande de reporter, au point Service de garde, l'approbation de la Régie interne du Service de garde et l'approbation de la Régie interne du Service du midi à la rencontre de juin.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Sonia Guimont  
CE-673-18-19

**4. Adoption du procès-verbal du 19 mars 2019**

Dans le procès-verbal, Mme Pascale Corbin est inscrite comme présente, toutefois elle était aurait dû figurer dans la liste des personnes absente. Le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Au point Mot de la direction, Profil de la direction d'école. En plus de la description du sujet, la liste des caractéristiques recherchées par les membres du Conseil d'établissement aurait dû y être énumérée. La liste envoyée à la Commission scolaire sera ajoutée au procès-verbal.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Anny Lessard.  
CE-674-18-19

**5. Mot de la présidente**

Mme Plasse félicite à nouveau Mme Blanchard pour sa nomination à titre de bénévole de l'année.

## 6. Mot de la représentante au comité de parents

27 mars

Le sujet qui préoccupe la Fédération des Comités de Parents du Québec (FCPQ) est les frais chargés aux parents. Il y aura représentation sur ce sujet lors de la commission parlementaire adoption prévue vers avril. Pour les listes de matériel pour l'année scolaire 19-20, nous devons attendre le règlement pour obtenir l'information adéquate.

Le dernier conseil général est prévu les 12 et 13 avril.

Colloque FCPQ: Les membres intéressés à participer au congrès doivent confirmer leur souhait de s'inscrire avant le 1er mai auprès du comité de parents. L'événement aura lieu le 1<sup>er</sup> et 2 juin à Boucherville. Mme Morin ne participera pas à l'événement.

Le comité s'est longuement attardé sur la règle concernant le transport scolaire qui indique que les élèves doivent prendre le service au moins 1 soir par semaine pour être admissible à ce service. Mme Guimont indique que pour la gestion du Service de garde, il est essentiel d'avoir ce type de règle. Cela évite de la confusion dans l'horaire des enfants et le risque de retourner un enfant à la maison alors qu'il devait rester à l'école.

Les membres du comité de parents ont été informés que l'invitation à la soirée bénévole serait envoyée à la fin de la semaine du 30 mars. Tous les membres des comités de parents sont invités. L'événement a lieu le 17 avril à Léry.

17 avril : Soirée des bénévoles

Mesdames, Isabelle Plasse, Julie Blanchard et Marie-Eve Morin ont participé à l'événement soulignant la nomination de Mme Blanchard à titre de bénévole de l'année pour l'école St-Jean. Mme Plasse a remplacé Mme Boulet pour le mot de présentation de la bénévole de l'année.

Soulignons que l'activité est organisée par un groupe de bénévoles du Comité de parents. Les personnes présentes ont remarqué que plus d'hommes ont reçus un hommage cette année comparativement aux autres années. Notons qu'un élève a aussi été récompensé comme bénévole.

## 7. Mot de la direction

- Grille-horaire 2019-2020 (Approbation)

Mme Boulet présente une grille-horaire officieuse pour la prochaine année scolaire. Le ministère de l'Éducation est sur le point de déposer un projet de loi afin d'inclure 2 récréations obligatoires au primaire à partir de la rentrée. L'horaire devra respecter l'heure de fin des classes actuelle en raison des déplacements en autobus. Ainsi, la grille présentée répond aux exigences ministérielles le cas échéant et respecte le sondage effectué auprès des enseignants. Elle inclut l'accueil (4 min.), les temps de déplacement (4 min.) À noter qu'il y a un décalage en matinée par rapport à l'horaire actuel. Le projet de loi doit être déposé sous peu. S'il est adopté, ce nouvel horaire sera mis en place dès la prochaine rentrée. Toutefois, l'école se réserve le droit de conserver l'horaire actuel qui convient mieux à la réalité si le projet de loi n'est pas adopté avant la fin de la session parlementaire.

En somme, l'école se tient prête à faire face à la nouvelle réglementation, mais indique ne pas être en total accord puisque le transport vient en grande partie gêner le choix de l'horaire. L'heure du dîner ne peut pas non plus être retranché puisque l'école doit respecter les 75 minutes prévues à la convention collective.

L'horaire de la maternelle sera également changé. Il sera ajusté en fonction de l'horaire maître. Nous en discuterons lors de la prochaine rencontre.

Question parent : Ministre avait dit que le transport ne gère pas l'horaire, ça semble le contraire.

Mme Boulet explique que l'organisation scolaire est interrelié et les réalités sont différentes d'une commission scolaire à l'autre. Donc, le transport est un élément à considérer et ne peut être totalement exclu de la planification.

Question d'un enseignant : Qu'elle est la perception des parents à l'égard de cette consigne gouvernementale?

Dans l'ensemble les parents ne sont pas outrés. C'est une question de perception que les tendances changent. Mentionnons que la réalité des enseignants est peu connue dans ce contexte et que l'on doit maintenant prendre conscience qu'il y a perte de temps pour la matière à enseigner.

Adopté à l'unanimité

CE-675-18-19

- Bénévoles du Comité de parents (suivi) (Information)  
Mme Boulet fait un retour sur la nomination de Mme Blanchard. Notons que le Conseil d'établissement avait profité de son absence pour proposer sa candidature. Ainsi ça a été une véritable surprise pour Mme Blanchard d'être invitée à la soirée reconnaissance. Mme Boulet étant indisposée le soir de l'événement, c'est Mme Plasse qui a lu et remis le mot de remerciement.
- Projet éducatif (Suivi) (Information)  
Le projet est bien avancé et respecte l'échéancier prévu. Mme Boulet a terminé la rédaction du document qui doit être remis à la commission scolaire le 1<sup>er</sup> mai.  
Il y aura une rencontre le 13 mai avec le comité de pilotage afin de faire les derniers ajustements avant la remise à l'ensemble du personnel. Le projet éducatif sera adopté par le Conseil d'établissement à la prochaine rencontre. Une fois adopté, il restera à produire un outil promotionnel destiné aux parents qui sera remis à l'automne.
- Sorties scolaires (suivi) (état de la situation)  
Mme Boulet remet aux membres du Conseil d'établissement un tableau indicateur des sorties scolaires. Depuis le début de l'année scolaire, ce sont 5 sorties qui ont été offertes aux élèves. Outre les frais demandés aux parents accompagnateurs ou des frais de transport, ces activités ont été financées par le budget école inspirante ou le budget sortie culturelle. Notons que d'ici la fin de l'année scolaire, 4 sorties sont prévues à l'horaire avec des frais respectant les normes établies au Conseil d'établissement soit un maximum de 50 \$ pour l'année ou la sortie des 6<sup>e</sup> prévue à Jouvence. Toutes les activités avec des frais ont fait l'objet d'un sondage auprès des parents. La participation aux activités est unanime. Le budget école inspirante a été utilisé en totalité, mais il reste un solde dans le budget des sorties culturelles. Ce poste budgétaire ne peut être affecté qu'à une sortie dans un lieu culturel reconnu.
- Règles de conduites (code de vie 19-20) (Consultation)  
Dans un objectif d'arrimage avec le projet éducatif, Mme Boulet propose de réviser le code de vie afin que le document soit le reflet du rôle de l'élève plutôt que les interdits de l'école. Le code de vie se retrouvera dans l'agenda scolaire.  
Parmi les changements, notons une nouvelle mise en page avec davantage d'éléments visuels et une structure simplifiée. Au niveau du code vestimentaire, la coloration des cheveux demeure dans les interdits. Bien que peu applicable en réalité, on souhaite sensibiliser les parents à adopter un style qui s'apparente aux couleurs naturelles.  
Le billet rouge est remplacé par le billet STOP pour communiquer sur un manquement de l'élève. Le billet Stop vise à mieux communiquer à l'élève la règle qu'il a enfreint et à l'encourager à respecter les consignes. Selon la gravité et /ou fréquence le billet sera envoyé à la maison. Le billet demeure un outil pour mesurer le nombre d'interventions et comparer avec les années précédentes.  
Dans le code de vie précédent, il n'y avait pas d'information sur la violence et l'intimidation. Une page sur ce sujet a été ajoutée. La consultation sur le code de vie s'est terminée le lundi 29 avril.

Le code de vie est adopté à l'unanimité.

CE-676-18-19

- Bulletins 3<sup>e</sup> étape (Consultation)  
Il semble que l'école St-Jean soit l'une des dernières écoles à faire l'envoi des bulletins en version papier. Mme Boulet consulte le Conseil d'établissement sur la possibilité de passer à l'ère électronique. La date limite pour remettre le bulletin est le 15 juillet. Le projet vise à déposer le bulletin sur le portail de l'élève. Seulement pour les futurs élèves de la maternelle, la documentation sera encore papier. Considérant que la majorité des parents ont maintenant une adresse courriel et

que ces derniers pourront en tout temps (selon l'horaire administratif) faire la demande pour obtenir le bulletin en format papier, la proposition est adoptée à l'unanimité. L'information sera transmise aux parents dans l'Info-parent du mois de mai.

CE-677-18-19

**8. Mot du service de garde**

- Budget initial SDG 19-20 (Adoption)

Mme Guimont présente le budget estimé pour l'année 2019-2020. Avec des revenus estimés à 478 117 \$ et des dépenses de 478 117 \$, Mme Guimont présente un budget équilibré. Rappelons que le Service de garde se doit de s'autofinancer.

Mme Sonia Guimont propose l'adoption du budget du Service de garde

Mme Julie Blanchard appuie la proposition. Le budget prévisionnel de l'année 19-20 est adopté.

CE-678-18-19

- Semaine des Services de garde (13 au 17 mai 2019) (Approbation)

Mme Guimont présente la Semaine des Services de garde qui aura lieu du 13 au 17 mai prochain. Pour l'occasion, les membres du Service de garde se plaisent à organiser une semaine de festivités destinés aux élèves. À l'horaire : une journée pizza, une mini-ville dans l'école, une course de couleur, activité de skate /patin, etc. La semaine se terminera le vendredi avec la traditionnelle fête familiale qui inclut une vente de vêtement. Cette activité permet d'amasser des fonds pour un organisme local. Cette année l'argent amassé ira à la maison des jeunes de Ste-Catherine.

Pour l'organisation de la dernière activité, une contribution financière est demandée aux parents pour la vente de nourriture et de boisson.

Approuvé à l'unanimité.

CE-679-18-19

**9. Mot des enseignants**

Les enseignantes soulignent que nous sommes dans le dernier droit de l'année scolaire. La période de choix de poste est en cours. Les enseignants ont plusieurs discussions en prévision de la prochaine année scolaire.

Mme Champagne mentionne qu'elle est dans les grands préparatifs en prévision du spectacle de fin d'année. Il y a encore beaucoup de travail à faire, mais c'est un projet qui emballe Mme Champagne qui souligne la belle qualité de participation des élèves. Cette année, la chorale est de retour avec environ 50 élèves. Ce sont tous des élèves de 4-5-6<sup>e</sup> année qui ont les qualités et l'attitude requise pour le bon fonctionnement de ce type de projet.

**10. Mot des parents**

Pas de message

**11. Levée de l'assemblée**

20h22

Prochaine rencontre 3 juin 2019

=====

---

Isabelle Plasse, présidente

---

Madeleine Boulet, directrice